

PROCES-VERBAL - REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

Séance du 12 novembre 2020 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 6 novembre 2020.

PRESENTS : Mmes TUSCHL – ADAMY - HARRATH – DEHAR - RUSSELLO - ANANICZ - FRANGIAMORE - YILDIRIM – PIESTA – Mlle FOGELGESANG.
MM. KLEINHENTZ – USAI – BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI – BOUMEKIK – N'DIAYE - RAHAOUI – BAHFIR – EGLOFF – ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes KHOUMRI – CHEBLI - KERMAOUI – M. KLASSEN qui ont donné procuration respectivement à Mmes ADAMY – TUSCHL – MM. EGLOFF – BOUMEKIK.

ABSENTE EXCUSEE : Mme IDIZ.

ABSENTS : MM. PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA – ELHADI.

ORDRE DU JOUR

- 01 - **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2020**
- 02 - **DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN (SELEM)**
- 03 - **DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR**
- 04 - **PARTICIPATION 2019/2020 A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE SOUTIEN AUX ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES (CISACS) DU COLLEGE HOLDERITH**
- 05 - **CONTRIBUTION A L'OPERATION « 10 HEURES POUR LA SOLIDARITE »**
- 06 - **DEMANDE D'EXONERATION TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020**
- 07 - **RECRUTEMENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE**
- 08 - **MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX**
- 09 - **DELIBERATION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR DES RISQUES DE PREVOYANCE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE**
- 10 - **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UTILISATION DELEGATION DU MAIRE**
- 11 - **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCFM**
- 12 - **CHANGEMENT D'ADRESSE**
- 13 - **VERSEMENT A L'AFM TELETHON D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PORTE-CLES PELUCHES**
- 14 - **ACTUALISATION DE LA DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**
- 15 - **ADHESION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

A l'unanimité l'assemblée décide d'ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

16 - DESIGNATION D'UN REFERENT COVID

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Sibel YILDIRIM, conseillère municipale, assistée de Mmes Muriel DIEBOLT et Jjiga NEDJMA, employées de mairie.

01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le quorum prescrit étant atteint, l'assemblée passe à l'ordre du jour après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2020.

02 - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN (SELEM)

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 23 juin 2020, le conseil municipal a désigné en son sein 2 délégués titulaires pour représenter la ville au sein du syndicat précité.

MM. BERBAZE et USAI ainsi que Mme PIESTA étaient candidats. A l'issue du vote à bulletin secret MM. BERBAZE et USAI ont été élus.

Le SELEM nous demande à présent de désigner un délégué suppléant.

M. KLEINHENTZ « Je vous propose comme suppléante, si Mme PIESTA est d'accord. »

Mme PIESTA « Justement à ce sujet, je vous remercie de penser à moi mais en fait quand je m'étais proposée c'était pour avoir un poste de déléguée titulaire, histoire de montrer un peu notre volonté de nous intégrer vraiment dans les affaires de la commune et non pas de faire juste de la figuration. Donc je renonce à ce poste. Je vous remercie »

Après renonciation de Mme PIESTA, l'assemblée désigne M. Omar OURIAGHLI en qualité de suppléant.

6 abstentions.

03 - DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Mme ADAMY informe que la Trésorerie de Freyming-Merlebach nous a transmis une liste de créances à soumettre au conseil municipal pour admission en non-valeur pour plusieurs débiteurs. Il s'agit de créances que la trésorerie a été dans l'impossibilité de recouvrer.

Les motifs sont divers : montant inférieur au seuil de poursuite, combinaison infructueuse d'actes. Le montant total de ces admissions en non-valeur s'élève à 1 090,39 €.

Mme ADAMY « Je vous rappelle la procédure, c'est la trésorerie qui gère toute la partie facturation, qui effectue les relances et si nécessaire a recourt à la justice par un huissier. Donc là elle nous a fait un retour pour un montant de 1 090,39 € qu'on n'arrive pas à récupérer et donc on vous propose de les mettre en non-valeur. Ce sont des admissions qui datent même de 2014, 2015 pour vous montrer que la procédure est vraiment longue. »

Mlle FOGELGESANG « Moi j'ai une question, du coup tu parlais des huissiers. Même les huissiers n'ont pas réussi à récupérer cette somme ? »

Mme ADAMY « Non, quand ça arrive en admission en non-valeur c'est que la trésorerie a mis en place toutes les formalités, effectivement on n'arrive pas à récupérer les fonds. »

Mlle FOGELGESANG « D'accord. Et du coup ce sera juste annulé ? »

Mme ADAMY « Quand on la passe en non-valeur ça veut dire que comptablement elles n'apparaîtront plus »

Mlle FOGELGESANG « Du coup est-ce que vous avez les noms des personnes ? »

Mme ADAMY « Ah oui, nous on a tout le listing, mais je ne peux pas vous le donner ce soir, c'est personnel »

Mlle FOGELGESANG « Et est-ce qu'eux ils ont expliqué pourquoi ils ne peuvent pas payer ces montants ? »

Mme ADAMY « Ce n'est pas nous qui gérons ça, ce n'est pas la ville, c'est vraiment la trésorerie qui s'occupe de tout ça en sachant que la trésorerie peut faire des saisies sur salaire, tout a déjà été mis en place, ce sont des gens qui sont insolvable. »

Le conseil municipal après discussion, à l'unanimité, donne son accord à l'admission en non-valeur de la somme totale de 1 090,39 €.

04 - PARTICIPATION 2019/2020 A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE SOUTIEN AUX ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES (CISACS) DU COLLEGE HOLDERITH

Le conseil municipal après exposé et délibération, à l'unanimité, autorise le versement de la participation financière de la commune à la Commission Intercommunale de Soutien aux Activités Culturelles et Sportives du collège.

Le montant de la participation par élève s'élève à 21 €, ce qui, multiplié par 309 élèves de Farébersviller donne un total de 6 489 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Il est précisé que cette somme sera versée directement au collège Holderith qui se charge de la gestion financière des sommes allouées par les différentes communes au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement précité.

Ces sommes servent au financement des projets de voyages et/ou sorties scolaires et d'actions éducatives, culturelles et sportives élaborés par les enseignants de l'établissement à destination des élèves.

Ce sont les représentants des différentes communes siégeant au sein de cette commission qui étudient les projets et décident de l'octroi des subventions.

05 - CONTRIBUTION A L'OPERATION « 10 HEURES POUR LA SOLIDARITE »

M. USAI rappelle que chaque année la Communauté de communes de Freyming-Merlebach organise l'action dénommée « 10 heures pour la solidarité » au complexe nautique Aquagloss.

Des bénévoles des communes membres de la Communauté s'inscrivent pour effectuer des mètres de nage, de l'aquagym ou encore de l'aquabike. Ces mètres nagés et autres activités sportives sont transformés en argent qui est ensuite versé par la commune membre directement aux Restos du Coeur.

L'opération ne pouvant avoir lieu en 2020, il est proposé à toutes les communes de verser une subvention équivalente au montant 2019, à savoir 161,75 €. Il convient de préciser que le conseil municipal dans sa séance du 2 décembre 2019 avait arrondi cette somme à 250 €.

Après exposé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 250 €.

06 - DEMANDE D'EXONERATION TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020

Madame ADAMY rappelle qu'afin d'aider les entreprises et les commerçants à affronter la crise sanitaire sans précédent à laquelle nous sommes confrontés, le Gouvernement avait autorisé par ordonnance n° 2020-460 du 22/04/2020 les communes à procéder pour l'année 2020 uniquement, à un abattement identique compris entre 10% et 100% pour tous les redevables de la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure.).

Le conseil municipal dans sa séance du 26 mai 2020 avait décidé l'octroi d'un abattement de 50%.

Suite au reconfinement et à la fermeture de la majeure partie de ses enseignes, le directeur du centre commercial B'Est nous a adressé un courrier demandant l'exonération totale de la TLPE pour l'année en cours.

M. EGLOFF « *Nous on s'était positionné le 26 mai pour un abattement à 100 % sachant qu'à l'époque on n'avait pas forcément les chiffres en main pour justifier notre demande, et ces chiffres on les a eus cette semaine. J'ai fait une petite analyse de ces chiffres et je me suis rendu compte en fait que le grand gagnant de cette exo serait B'Est, le groupe Codic en gros et Auchan, or je ne comprends pas forcément aujourd'hui pourquoi vous revenez en arrière. En gros Auchan et Codic représentent 90% de l'impôt alors que les autres commerçants qui sont autour, je peux vous donner les chiffres puisque j'ai fait un petit topo, représentent que 10% du montant. Donc Auchan était ouvert et Codic a continué à encaisser, en tous cas pas les loyers parce que ça je le sais, mais les charges. Donc nous on votera contre cette proposition malgré notre demande du mois de mai quand on n'avait pas les chiffres. On ne savait pas que les commerçants de proximité n'étaient pas assujettis à cette taxe. Moi je voudrais juste avoir votre position par rapport à ça, de faire un cadeau assez gracieux on va dire à Codic et à Auchan »*

Mme ADAMY « *Aujourd'hui vous savez qu'on ne peut pas discriminer les commerçants, je veux dire que si on fait une exonération de 100% c'est pour l'ensemble des commerçants, donc aujourd'hui il y a tout de même des commerçants qui paient cette taxe, effectivement ce n'est pas la majorité, mais c'est des commerçants qui se sont vus fermer le rideau 2 fois, donc c'est ce qui a fait qu'on a pris cette décision d'exonérer l'ensemble des commerçants de Farébersviller »*

M. EGLOFF « *En gros les chiffres si je détaille, Chaussea ça leur couterait 95€, H&M ça leur couterait 210 €, Pizza de Nico ça leur couterait 90 €, Armand Thierry 250 €, O'Tacos 65 €, GIFI 345 €, King Jouet 65 €, Basic Fit 222 €, Codic 11 700 €, Auchan 6 200 € avec l'exonération déjà des 50 %, donc on est sur des gros chiffres pour Auchan et pour Codic alors que en gros le reste dû... »*

M. KLEINHENTZ « *Nous avons les mêmes chiffres »*

M. EGLOFF « *Oui nous avons les mêmes chiffres, en gros les autres commerçants qui ne sont pas Auchan et Codic qui n'est pas un commerçant entre nous, ça leur couterait 2 250 €. Alors que le groupe B'Est, Auchan et Codic eux auraient une exo de près de 20 000 €. »*

M. KLEINHENTZ « *Ils emploient 700 personnes. »*

M. EGLOFF « *Je ne comprends pas forcément la démarche et la logique de cette exo totale »*

M. KLEINHENTZ « *Je ne comprends pas très bien votre revirement, à l'époque vous étiez... »*

M. EGLOFF « *Ah j'étais à 100 % pour, mais vous savez pourquoi M. le Maire, parce que je pensais que les commerçants locaux, nos petits commerçants du centre ville, étaient impactés. C'est tout simplement pour ça que je me battais. »*

M. KLEINHENTZ « *Eh bien vous voyez qu'on sait faire la part des choses. On sait aussi que Codic a créé 750 emplois, vous n'allez quand même pas les mettre en difficulté »*

M. EGLOFF « *Ce n'est pas les 20 000 € que va payer Auchan... »*

M. KLEINHENTZ « *Eh bien écoutez c'est les petits ruisseaux qui font les grandes rivières »*

M. EGLOFF « Ce n'est pas les 20 000 € que va payer Codic et payer Auchan qui va faire des suppressions d'emplois. Par contre effectivement, pour reprendre le terme que vous avez employé lorsque moi je m'étais prononcé pour, c'est qu'on va jeter de l'argent par les fenêtres à ce moment-là. »

M. KLEINHENTZ « Le Gouvernement revient aussi sur de nouveaux projets d'aides parce que, qui pouvait anticiper une deuxième vague ? Eh bien là c'est pareil »

M. BAHFIR « Gouverner c'est anticiper M. le Maire, vous m'excuserez, on vous a fait quand même fait des appels de phare le 26 mai justement pour exonérer. On a été jusqu'à vous proposer 100 % d'exonération parce qu'on était inquiets, très inquiets pour nos commerçants. »

M. KLEINHENTZ « ... »

M. BAHFIR « Excusez-moi, un moment j'ai un temps de parole, il serait bien qu'on puisse m'écouter quand même. Ce qu'on essaie de faire part ce soir c'est un échange, encore une fois on essaie de construire, vous nous prenez toujours par la fibre affective, les 700 emplois, le B'Est. On n'est pas contre l'un ou contre l'autre. Aujourd'hui simplement vous gérez des deniers publics. Au mois de mai on vous a sollicité, vous nous avez mis sur la touche en disant on fout l'argent par les fenêtres. Excusez-moi, mars, avril, ça a été deux mois très difficiles, aujourd'hui on rentre dans une seconde vague avec des mesures d'aménagement, avec des commerces qui restent ouverts. Un moment on est quand même en droit de vous interpeller à ce sujet-là, excusez-nous. Nous sommes plus préoccupés aujourd'hui par l'attractivité et le développement économique local que par la machine à gagner du B'Est. Nous sommes ravis d'avoir le B'Est à Farébersviller, c'est pas un problème, simplement un moment il est aussi bien de dire les choses. Voilà on s'est trompés excusez-nous, voilà c'est des choses qui arrivent, voilà on progresse c'est simplement le sujet, et pour nous gouverner c'est anticiper. Quand on nous dit qu'on sait pas gouverner et qu'on dépense l'argent public, excusez-moi de mettre en doute certaines choses. »

M. KLEINHENTZ « C'est votre perception des choses, nous, on a la nôtre »

M. BAHFIR « Un moment c'est pas que la nôtre, n'oublions pas qu'il y a 46 % de personnes qui nous ont fait confiance M. le Maire, vous avez tendance à l'oublier. Vous avez vraiment tendance à l'oublier dans votre gestion. Donc je crois qu'aujourd'hui justement par rapport à la crise sanitaire et par rapport à tout ce qui est en train de se passer dans le monde on a besoin d'unité, on a besoin de fédérer, un moment quand il y a des forces vives qui se mettent à vos côtés, il faut un moment les respecter aussi quand même. »

M. KLEINHENTZ « Pour le moment je n'entends que vos protestations pas vos propositions »

M. BAHFIR « Reprenez l'histoire, vous êtes un spécialiste de l'histoire, reprenez l'histoire depuis notre arrivée et on pourra en parler des heures et des heures, on a six ans pour en parler. »

M. KLEINHENTZ « Et peut être 12 » »

M. EGLOFF « Excusez-moi, pour moi c'est un cadeau que vous allez faire à M. JEANROCH, tout simplement »

M. KLEINHENTZ « Il va être heureux de l'apprendre »

M. EGLOFF « Ah il va être heureux de l'apprendre. D'accord, par contre il faudra l'expliquer aux habitants de Farébersviller. »

M. KLEINHENTZ « Il faudra expliquer aussi pourquoi il perd 2 millions d'€ depuis ce confinement. »

M. BAHFIR « Puisqu'on peut parler justement, vous pouvez lui dire ouvertement, on peut l'assumer aussi parce qu'en terme d'emplois, vous parlez de 700 emplois, j'aimerais qu'on fasse un audit à ce sujet-là, au niveau de l'état des lieux de l'emploi des habitants de Farébersviller. Ce qui a été promis pendant des années et des années on n'en est pas. Le compte est très, très loin. »

M. EGLOFF « Et je pense que le groupe Codic... »

M. KLEINHENTZ « Prenez voir l'ossature de tous les emplois dans les hypermarchés, c'est pas réservé exclusivement aux habitants de Farébersviller, ou à Creutzwald ou à Forbach. Il faut bien forcément dispatcher le personnel pour pouvoir être attractif à tout point de vue »

M. BAHFIR « On a promis 950 emplois, priorité aux gens de Farébersviller, le Grand Fare, le cinéma, la réalité elle est tout autre aujourd'hui excusez-moi mais... »

M. KLEINHENTZ « On vous entend »

M. BAHFIR « Et puis le B'Est2 »

M. KLEINHENTZ « On vous entend, on va passer au vote puisque de toute façon on n'arrivera pas à s'entendre, ni à vous convaincre. »

M. BAHFIR « C'est pas nous convaincre, c'est simplement dire, voilà on s'est trompé à cette période-là et voilà on avance, on continue »

M. EGLOFF « Il ne serait pas temps de réfléchir, de laisser passer peut être cette échéance-là et d'y réfléchir plutôt en 2021 ? Voilà, si la situation perdure. C'est une proposition M. le Maire »

M. KLEINHENTZ «La situation est assez grave pour qu'on ne puisse pas y jeter un œil compatissant. »

M. EGLOFF « Vous nous avez reproché à l'époque de leur laisser plus de 12 mois, de s'asseoir sur 12 mois d'impôts. Vous avez reproché ça »

M. KLEINHENTZ « J'ai reproché à demi-mot. Vous, vous étiez pour à 100% et maintenant vous faites la bascule inverse. Expliquez-moi votre retournement de situation »

M. EGLOFF « Parce qu'on n'avait pas les données nécessaires »

M. KLEINHENTZ « Si vous voulez juste accaparer le micro pour vous faire entendre. »

M. BAHFIR « C'est le conseil municipal, excusez- nous, on a un droit de parole, on a un droit d'expression. Je crois que c'est le seul endroit où on peut s'exprimer donc excusez-nous. Quand même si un moment vous ne voulez pas qu'on siège il faut nous le dire ouvertement. On sait déjà que vous ne voulez pas collaborer avec nous. Vous n'avez pas souhaité nous intégrer. Donc si vous ne souhaitez pas qu'on dialogue, on a eu des éléments cette semaine, excusez-nous. »

M. EGLOFF « Moi ce qui m'importait c'était plus... »

M. KLEINHENTZ « Mais on vous laisse libre de venir, regardez de vous-mêmes. Je ne vois pas en quoi on puisse contrecarrer vos projets »

Mme ADAMY « Les documents sont à votre disposition. »

M. EGLOFF « Je les ai eu »

M. KLEINHENTZ « On savait que ça allait venir. Bon allez on passe à l'ordre du jour »

M. EGLOFF « Je voulais juste dire un dernier mot. Après je vais être un tout petit peu cash mais je pense que vous faites un beau cadeau à votre ami M. Barthélémy JEANROCH »

Mme ADAMY « Nous faisons un cadeau à l'ensemble des commerçants de Farébersviller »

M. EGLOFF «Surtout à M. JEANROCH »

M. KLEINHENTZ « C'est une attaque personnelle que je n'accepte pas. Là vous allez trop loin. Il y a une décence à ce niveau-là, mais bon. Vous l'actez, je l'acte. Bon on passe au vote »

Le conseil municipal après débat et délibération, donne son accord à l'exonération totale de la TLPE pour l'ensemble des commerces locaux qui y sont soumis.

5 contres – 1 abstention.

07 - RECRUTEMENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE

M. le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

M. le Maire propose au conseil municipal d'y recourir et de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par

l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation, GRETA LORRAINE EST. De plus, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.

M. le Maire informe que ce dispositif s'accompagne d'aides financières (Conseil régional...) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Restera à la charge de la collectivité, le coût de la formation de l'apprenti dans le Centre de formation qui l'accueillera.

Selon le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020, le CNFPT participe au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités en versant une participation égale à 50% des montants fixés selon les modalités prévues aux articles 3 et 4 du décret précité.

Après consultation du Comité technique sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli par notre commune, l'assemblée après débat décide de conclure pour la rentrée scolaire 2020-2021, le contrat d'apprentissage suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de formation |
|----------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|
| ASEM | 1 | CAP PETITE ENFANCE | 1 an |

M. KLEINHENTZ « Nous avons actuellement des demandes de personnes qui voudraient déjà préjuger de l'avenir et s'inscrire dans des projets de crèche qui pourraient être financés par des investisseurs peut-être à côté de la gendarmerie, voilà je vous dévoile un peu déjà la chose. C'est de leur mettre le pied à l'étrier. Il faudrait qu'on puisse la recruter pour 6 mois et elle aurait ce que l'on appelle une conseillère pédagogique ou une tutrice de formation pour lui inculquer l'ABC du métier éducatif petite enfance. Vous avez vu au niveau de la note de synthèse, je ne vous la lis pas, tout est indiqué. S'il n'y a pas de question, on passe... »

M. ESTRADA « Moi j'ai une question. Alors vous ne nous lisez pas la note de synthèse mais au niveau de la note de synthèse il est précisé je ne sais pas pour quelle raison un tableau où il apparaît un poste d'ATSEM concernant ce CAP petite enfance. Vous pouvez peut-être m'expliquer ça ? »

M. KLEINHENTZ « ça peut déboucher sur un poste d'ASEM »

M. ESTRADA « Quand vous dites elle veut, c'est-à-dire que vous savez déjà à qui est attribué ce CAP petite enfance, enfin cette formation. On peut savoir ? »

M. KLEINHENTZ « Vous viendrez voir »

M. ESTRADA « On viendra voir d'accord. Mais alors... »

M. KLEINHENTZ « Le conseil municipal désigne, le maire n'a pas à donner disons l'identité ici de la personne »

M. ESTRADA « D'accord, vous la destinez à un poste d'ATSEM, moi j'aimerais comprendre parce que je suis passée en mairie au mois d'octobre. J'ai travaillé avec les services scolaires et j'ai eu un tableau avec tous les membres de la municipalité qui travaillent en tant qu'ATSEM. Or, j'ai fait le compte on a un titulaire ou un contractuel pour chaque classe. Alors si là vous formez quelqu'un pour un poste d'ATSEM, est-ce qu'il y a eu une évolution au niveau du tableau des effectifs depuis le mois d'octobre ? »

M. KLEINHENTZ « Il y avait 2 contractuels, il y en a une dont le contrat arrivait à échéance, elle a été remplacée provisoirement. Aussi puisque'on ne préjuge pas de l'avenir vous le savez mieux que moi au niveau de l'effectif, puisque les groupes scolaires sont tous en chute libre au niveau démographique mais là c'est déjà une perspective je le répète de création possible au niveau d'une crèche qui peut s'installer à côté de la gendarmerie. »

M. ESTRADA « D'accord, mais là actuellement vous avez donc non renouvelé un contrat au niveau d'une ATSEM et la classe est toujours ouverte, donc j'imagine qu'il y a quelqu'un qui travaille avec l'enseignante. Et cette personne qui travaille avec l'enseignante c'est la personne qui est prédestinée au niveau de la formation petite enfance ? »

M. KLEINHENTZ « Non »

M. ESTRADA « Donc, est-ce que vous pouvez peut-être m'expliquer pourquoi vous avez remplacé une personne qui était en poste depuis de nombreuses années par quelqu'un qui est en formation ? »

M. KLEINHENTZ « J'attendais cette réponse »

M. ESTRADA « Vous attendez toujours les questions mais vous n'y répondez jamais, moi j'aimerais bien avoir des réponses de temps en temps. »

M. KLEINHENTZ « Si vous avez lu, son contrat arrivait à échéance le 31 octobre »

M. ESTRADA « D'accord »

M. KLEINHENTZ « Donc libre après à une collectivité de ne pas renouveler le contrat de qui que ce soit. »

M. ESTRADA « Oui mais si vous ne renouvelez pas le contrat, c'est peut-être parce qu'il y a un problème dans les effectifs. Actuellement toutes les classes sont ouvertes. »

M. KLEINHENTZ « Elle a été remplacé par une autre personne dès le 2 novembre. »

M. ESTRADA « D'accord, mais expliquez-moi pourquoi vous avez décidé de ne pas continuer son contrat pour la remplacer par quelqu'un qui n'a même pas de formation. »

M. KLEINHENTZ « Je ne vous donnerai pas la réponse »

M. ESTRADA « D'accord, mais vous préférez renvoyer quelqu'un qui a des compétences, qui travaille depuis des années, et en mettant à sa place une personne qui est en formation. J'ai un peu de mal à comprendre le principe parce qu'elles sont quand même en contact avec des enfants en permanence. »

M. KLEINHENTZ « Cette jeune personne n'est pas, elle ne remplace pas là-bas le poste. »

M. ESTRADA « Mais alors qui est sur ce poste ? »

M. KLEINHENTZ « Mais il y a quelqu'un d'autre à la place »

M. ESTRADA « Mais ce poste il était occupé par une personne qui était compétente depuis des années, et vous avez décidé de la retirer de la classe »

M. KLEINHENTZ « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je vous ai dit que le contrat arrivait à échéance le 31 octobre »

M. ESTRADA « ça on a compris »

M. KLEINHENTZ « Mais alors qu'est-ce que vous voulez savoir ? »

M. ESTRADA « Mais moi je veux savoir pourquoi vous avez retiré quelqu'un du poste, elle était en poste auprès des enfants »

M. KLEINHENTZ « Mais il y a une nouvelle qui est venue le 2 novembre »

M. ESTRADA « D'accord, mais cette nouvelle elle est aussi bien formée que l'ancienne j'imagine ! »

M. KLEINHENTZ « Bien sûr »

M. ESTRADA « Bien sûr, c'est comme la dernière fois, les diplômés je les aurai un jour peut-être. Et oui, je sais, je cherche toujours la petite bête, j'ai bien compris le principe mais j'aimerais bien avoir des réponses de temps en temps quand même »

M. KLEINHENTZ « Mais vous ne l'aurez pas »

M. ESTRADA « J'ai bien compris, c'est le principe ici apparemment. »

M. KLEINHENTZ « Ben, c'est toujours pareil quoi. S'il n'y a pas d'autres questions »

Mlle FOGELGESANG « Moi j'ai juste une petite question. Ce n'est même pas une question puisque je n'attends pas de réponse. C'est juste une réflexion. Aujourd'hui on va voter et vous avez plus d'informations que nous puisque vous connaissez le nom de la personne et que vous ne voulez pas le donner. Alors je ne vote pas en fonction de la personne, c'est juste que pour voter il faudrait juste que l'on ait tous les mêmes éléments, vous les avez et nous non voilà, c'est tout. Mais j'ai bien compris qu'on l'aurait pas, ce n'est pas une question »

M. KLEINHENTZ « Mais ça se passe comme ça dans toutes les collectivités, que ce soit à la Communauté de communes de Freyming-Merlebach. On vote un poste et le président après M. LANG choisit. »

M. BAHFIR « Pour y participer à la Communauté de communes, il y a des commissions, ça travaille en amont et on sait, il y a une clarté, une transparence, non excusez-moi là M. le Maire non »

Mlle FOGELGESANG « Mais quand Jonathan a posé la question vous saviez déjà le nom de la personne à qui vous avez dit oui, c'est-à-dire que vous vous allez voter en connaissant le nom et nous non du coup n.o.n. voilà »

M. BERBAZE « C'est pour ça que ça s'appelle un vote »

M. ESTRADA « En tout cas, encore une fois on va devoir voter en n'ayant pas les éléments en notre possession, et on va encore me dire vous les aurez à partir de demain comme la dernière fois. »

M. KLEINHENTZ « Je vous ai dit et je me répète parce que je crois que vous ne comprenez pas, c'est pour envisager la création d'un poste qui pourrait après convenir à la création d'une crèche susceptible d'être installée à côté de la gendarmerie. On met le pied à l'étrier à cette jeune demoiselle qui n'est pas titulaire, qui va se former à côté d'une aide maternelle qui aura les conseils pédagogiques à lui inculquer, et en fin de stage elle aura son diplôme, ça ne veut pas dire qu'elle sera embauchée après à la mairie. Elle aura la possibilité, ça s'appelle des contrats d'alternance »

M. EGLOFF « Excusez-moi, c'est une personne de Farébersviller ? »

M. KLEINHENTZ « Oui »

M. EGLOFF « Originaire ou alors elle habite Farébersviller ? »

M. KLEINHENTZ « Elle habite Farébersviller »

M. SATILMIS « On ne joue pas à qui est-ce »

Mlle FOGELGESANG « Ben non, quand on a posé la question du nom on nous a dit qu'on ne l'aurait pas, donc on essaie quand même. Moi je me demande pourquoi vous vous allez voter en connaissant le nom de la personne alors que nous on n'a pas le droit. »

M. SATILMIS « Je ne connais pas non plus le nom de la personne »

Mlle FOGELGESANG « Oui mais alors certaines personnes vont voter... »

M. SATILMIS inaudible.

M. BAHFIR « Prends le micro Muhterem s'il te plaît »

M. SATILMIS « Je parle assez fort »

Mlle FOGELGESANG « Non, non, c'est pour l'enregistrement »

M. BAHFIR « Il faut que ce soit retranscrit parce que c'est important, il faut prendre le micro »

M. SATILMIS « On n'est pas en train de voter une personne, alors je ne vois pas pourquoi vous faites que des demandes, c'est qui ? Est-ce que c'est un homme ? Est-ce que c'est une femme ? On est en train de voter un poste tout simplement. Ou vous êtes pour ou vous êtes contre, ça s'arrête là »

Mlle FOGELGESANG « C'est tout à fait ce que j'ai dit avant, c'est juste que sur un pied d'égalité on n'est pas puisque certaines personnes connaissent le nom et d'autres n'ont pas le droit de connaître le nom. Mais encore une fois on ne vote pas en fonction de la personne, je ne suis pas sûr que les personnes qui connaissent le nom votent... »

M. BERBAZE « Personne ne connaît le nom à part le maire, alors que là on vote un poste »

Mlle FOGELGESANG « Oui donc lui il va voter... »

M. BERBAZE « Moi aussi je ne le connais pas, donc là on va voter un poste, il n'y a pas de nom, on n'est pas sur 3 ou 4 noms différents où on doit faire une proposition sur un nom. On est sur un vote d'un poste »

M. ESTRADA « Non, mais si vous votez sur un poste moi ça m'est égal de savoir qui est cette personne, par contre ce que je veux savoir c'est que si on embauche une personne, si on la forme, il faut quand même qu'il y ait une visée à la fin. Là on parle d'un projet hypothétique d'une crèche qui pourrait se faire éventuellement »

M. BERBAZE « Ben oui »

M. ESTRADA « Oui mais il est où l'intérêt là. Actuellement nous sommes dans une école où il y a une collègue qui a été enlevée, et il n'y a personne pour prendre sa place. Quelqu'un de compétent, qui a un diplôme au moins similaire, mais comme d'habitude on se pose des questions sur les compétences des personnes et on ne nous répond pas. »

M. SATILMIS « La personne qui était en fin de contrat elle a été remplacée. Ensuite tout à l'heure vous parliez d'anticipation, ben là on anticipe un projet, voilà, tout simplement »

M. ESTRADA « Un projet éventuel qui pourrait éventuellement être mis en place. »

M. KLEINHENTZ « Vous en aurez des surprises, voilà. »

M. BAHFIR « C'est pas un qui est-ce, c'est un Kinder. »

M. BERBAZE « Bon je pense qu'on peut passer au vote »

6 abstentions.

08 - MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

L'assemblée, après exposé de M. le Maire, à l'**unanimité** autorise la modification et l'actualisation comme suit du tableau des effectifs des emplois communaux :

- remplacer les postes d'adjoint technique et d'adjoint d'animation par deux postes PEC/CEC (les recrutements ont été effectués sur des contrats parcours emplois compétences de droit privé suite à l'éligibilité des personnes et non sur des contrats à durée déterminée de droit public) ;
- ajout d'un poste PEC dans le domaine voirie/espaces verts/fleurissement.
- actualisation au vu des différentes délibérations prises depuis le 23 juin 2020, date de la dernière mise à jour.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des cadres d'emplois modifiés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux s'établit donc comme suit.

| EMPLOIS PERMANENTS | DENOMINATION | NOMBRE DE POSTES |
|---|--|-------------------------|
| Filière administrative Temps complet | Attaché | 01 |
| | Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 03 |
| | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 07 |
| | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 03 |
| | Adjoint administratif | 05 |
| Filière administrative temps non complet | Adjoint administratif temps non complet | 02 |

| | | |
|--|---|-----------|
| Filière technique temps non complet | Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe (81%) | 01 |
| Filière technique temps complet | Technicien principal 2 ^{ème} classe | 02 |
| | Agent de maîtrise principal | 02 |
| | Agent de maîtrise | 01 |
| | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 08 |
| | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 07 |
| | Adjoint technique | 08 |
| Filière Médico-sociale | Infirmière | 01 |
| | Educatrice de jeunes enfants | 01 |
| | Assistant socio-éducatif | 01 |
| | Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (81%) | 04 |
| | Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (91%) | 01 |
| | Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe (temps non complet 81 %) | 04 |
| | ASEM principal 2 ^{ème} classe TNC (91%) | 01 |
| Filière Police Municipale | Gardien brigadier | 02 |
| Filière sportive | Opérateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives | 01 |
| Filière animation | Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe TNC | 01 |
| | Adjoint d'animation 81% | 01 |
| | Adjoint d'animation (PEC) | 01 |
| Emplois aidés à temps complet | CEC/PEC | 04 |
| Activités périscolaires | Adjoints d'animation 2 ^{ème} classe TNC | 03 |

09 - DÉLIBÉRATION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR DES RISQUES DE PREVOYANCE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

M. le Maire informe que par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 27 novembre 2019 et sur la base d'une comptabilité analytique, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation

prévoyance. Cette contribution financière annuelle correspond à 0,14% de la masse salariale assurée.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique en date du 30/01/2020 sur le choix de participer à cette consultation, le conseil municipal a habilité le Centre de Gestion de la Moselle à agir pour le compte de la collectivité dans sa délibération du 13 février 2020.

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence quatre propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 5 juin 2020.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 17 juin 2020, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

| | Risques garantis | Taux de cotisation | Niveau de garantie | Adhésion |
|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------|
| Garanties de base | <i>Incapacité de travail</i> | 0,85% | 95% | Obligatoire |
| | <i>Invalité permanente</i> | 0,60% | 95% | |
| Total | | 1,45% | | |
| Options (au choix de l'agent) | <i>Minoration de retraite</i> | 0,50% | 95% | Facultative |
| | <i>Décès / PTIA</i> | 0,35% | 100% | |

- le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026 ;
- le contrat est à adhésions facultatives ;
- les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer ;
- l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE + NBI ;
- l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 15 mai 2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis du comité technique en date du 30 Janvier 2020 sur le choix de participer à cette consultation (avec estimation du montant de participation) ;

VU la délibération en date du 13 février 2020 portant d'habilitation du Centre de Gestion de la Moselle à agir pour le compte de la collectivité (avec estimation du montant de participation) ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire du 5 juin 2020 sur le choix du candidat retenu ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/ALLIANZ ;

VU l'exposé de M. le Maire ;

Considérant les avis du comité technique en date des 3 septembre, 28 septembre et 10 novembre 2020 ;

Le conseil municipal après exposé et délibération, à l'**unanimité** décide :

- de faire adhérer la commune de FAREBERSVILLER à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM ;
- que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI ;
- que la participation financière mensuelle par agent sera modulée comme suit :

| REMUNERATION | Montant de la participation financière mensuelle |
|---------------------|---|
| Inférieur à 1000 | 10,75 |
| de 1001 à 1200 | 12,40 |
| de 1201 à 1500 | 15,13 |
| de 1501 à 1800 | 18,35 |
| de 1801 à 2100 | 21,58 |

| | |
|------------------|-------|
| de 2101 à 2400 | 25,30 |
| de 2401 à 2700 | 28,53 |
| supérieur à 2701 | 29,53 |

- autorise M. Laurent KLEINHENTZ à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle (0,14% de la masse salariale).

10 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UTILISATION DELEGATION DU MAIRE

Conformément à la délégation qu'il a reçue, Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation qu'il en a faite, à savoir :

| Date | Libellé | Bénéficiaire | Montant |
|-------------|-------------------|-----------------------------------|----------------|
| 29/09/2020 | Contribution 2020 | Syndicat intercommunal de l'ACBHL | 5 341,- € |

L'assemblée prend acte.

11 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCFM

M. le Maire informe que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoit que les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui ne sont pas devenus compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme dans un délai de 3 ans après sa publication, soit le 27 mars 2017, le deviendront de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du président de la Communauté de communes, soit le 1^{er} janvier 2021.

Toutefois les communes pourront s'opposer à ce transfert dans un délai de 3 mois précédant la date précitée à la double condition qu'elles regroupent au minimum 25% des communes membres et qu'elles représentent au moins 20% de la population de l'EPCI concerné.

Le bureau municipal qui a examiné cette affaire propose de s'opposer à ce transfert.

Le conseil municipal après exposé et délibération ;

Considérant que le PLU détermine les éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) et que de ce fait il est essentiel pour l'avenir de la commune de conserver la compétence dans ce domaine ;

Considérant en outre que les orientations générales nécessitant une coordination intercommunale sont précisées dans un schéma de cohérence territoriale à l'échelle intercommunale et qu'il appartient au conseil municipal de définir, dans le cadre du PLU, les orientations et les règles détaillées applicables à la commune ;

A l'unanimité décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes de Freyming-Merlebach.

12 - CHANGEMENT D'ADRESSE

Le conseil municipal après exposé de M. le Maire et délibération à l'unanimité autorise la modification de l'adresse d'une famille domiciliée au lotissement du Bruskir.

En effet, l'adresse actuelle de leur habitation est allée de la forêt alors que la façade d'entrée de leur maison se situe allée des chênes ce qui leur occasionne des problèmes de livraison.

Leur nouvelle adresse sera donc le 14 allée des chênes.

13 - VERSEMENT A L'AFM TELETHON D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PORTE-CLES PELUCHES

Le conseil municipal après exposé de M. USAI et délibération, à l'unanimité, autorise le versement à l'AFM TELETHON d'une subvention de 390 € pour l'achat de porte-clés peluches qui seront vendus par l'association « Espoir et bonheur contre le cancer. »

L'intégralité des bénéfices réalisés sera reversée par ladite association à l'AFM TELETHON.

14 - ACTUALISATION DE LA DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Ce point est ajourné et fera l'objet d'une étude en réunion conjointe des commissions culture et sports.

15 - ADHESION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

M. le Maire informe que la ministre de la Cohésion des territoires a présenté le 1^{er} octobre dernier le programme de revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants intitulé « Petites villes de demain »

Ce programme bénéficiera d'un budget de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal.

« Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant notamment les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le budget du programme doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets.

A l'instar du programme « Action cœur de ville » ciblé sur des villes moyennes, « Petites villes de demain » a pour objectif de revitaliser des communes de plus petite taille mais qui exercent tout autant une fonction de centralité vis-à-vis des communes voisines en leur offrant un ensemble de services et d'équipements. Le programme a pour ambition de mener une véritable politique d'aménagement du territoire au plus près des besoins de ses habitants.

*Les territoires concernés sont donc invités à faire part de leurs projets. Dans ces projets de territoire pourront figurer le maintien et le développement des commerces et des services, l'encouragement à l'adoption de pratiques écologiques, la valorisation du patrimoine... L'accompagnement dans la réalisation des projets reposera essentiellement sur **trois piliers** : le soutien en ingénierie, des financements sur mesure et l'accès à un réseau grâce au " club Petites Villes de demain".*

Un comité régional rassemblant les préfets de département et les partenaires désignera les lauréats qui signeront une convention d'adhésion au programme.

Parmi les projets inscrits pour Farébersviller figurent notamment la création d'un poste de police municipale, d'une bibliothèque-médiathèque, la création d'une forêt par le reboisement d'une ancienne décharge de remblais, l'acquisition de l'étang du lotissement du Bruskir pour en faire un lieu de promenade et de détente, la création de jardins partagés en limite des bans

de Thédning et de Farébersviller ainsi qu'un projet de développement du maraîchage avec la commune de Thédning, l'installation d'un parc photovoltaïque, la construction d'une maison médicale, de commerces de proximité et d'une crèche, l'aménagement d'un éco-quartier en partenariat avec la CDC Habitat, la création de zones d'activités communale et communautaire ainsi que l'aménagement d'une ferme privée pour labelliser des produits du terroir sous le label bio.

M. KLEINHENTZ « Je pense que mon intervention auprès du Préfet quand il est venu à Forbach a permis de nous faire inscrire dans ce programme qui concerne entre 800 et 1 000 collectivités au niveau national avec un prévisionnel de 3 milliards d'€. Ce qu'il fallait surtout, c'est imaginer une stratégie locale et ça tombait à point nommé puisque nous avons un slogan « Farébersviller, une ville qui réussit à la campagne » et l'ambition c'était de valoriser le cadre de vie, de favoriser le développement économique, la mobilité, les maisons de service, tenez un mot qu'il faudra que vous écoutiez par la suite, maison de service avec une crèche dedans. Alors nous avons envoyé un dossier effectivement à la préfecture avec quelques idées, un centre médico-social, une pépinière de commerces bio, un éco-quartier, un jardin partagé avec Thédning, une ferme bio, un étang qui n'est pas à nous, vous allez me dire vous mettez de nouveau la charrue avant les bœufs effectivement, mais si on ne le tente pas, c'est quand même un beau cadre avec une trame verte qui s'inscrirait dans le réseau de l'étang, donc on va jouer là-dessus puisque c'est surtout au niveau de l'environnement que l'Etat s'intéresse aux projets, donc je pense que ce projet passe par des structures nouvelles adaptées aux besoins nouveaux exprimés par les habitants effectivement, et on a encore certaines structures qui nous font défaut. Je pense le poste de police, la bibliothèque-médiathèque municipale, un petit gymnase, un Cosec à réhabiliter, ce programme actuel et à venir est proposé aussi bien hier comme demain aux concitoyens de la ville de Farébersviller et de la cité de Thédning. Voilà, ce n'est pas un plan sur la comète, nous ne savons pas encore à l'heure actuelle si on sera retenu, mais j'ai bon espoir. Mais si on ne fait rien on va de nouveau nous dire qu'anticiper c'est ne pas prévoir l'avenir, or nous nous le faisons. »

M. BAHFIR « Excusez-moi, c'est une bonne une très, très, bonne nouvelle, franchement là ce qu'on apprend ce soir. C'est un cadeau de compensation de l'Etat par rapport à la perte de l'ANRU, de la politique de la ville, ou ça rentre dans un autre dispositif ? Puisque que bon vous nous avez quand même réuni avec Mme FURNO, il me semble il n'y a pas très longtemps, pour nous annoncer enfin officiellement que votre grand projet d'envergure B'Est, Seingbouse, Thédning, n'était plus d'actualité. »

M. KLEINHENTZ « Si vous voulez on peut jouer en parallèle aussi bien l'ANRU puisqu'on attend en 2020 les chiffres officiels de l'INSEE pour savoir si on est effectivement dans une entité démographique de 10 000 habitants, mais rien n'empêche l'autre puisque Hombourg-Haut qui prétend aussi à ces petites villes de demain émerge actuellement au niveau de l'ANRU, donc nous on essaie aussi de courir 2 lièvres à la fois. »

M. BAHFIR « C'est très bien, et ce sera officialisé pour quand vous avez dit, pardon, excusez-moi M. le Maire ? »

M. KLEINHENTZ « Il fallait à tout prix déposer le dossier le 9 novembre »

M. BAHFIR « Et on aura une réponse officielle pour ? »

M. KLEINHENTZ « Eh bien ça on attend le 31 décembre »

Mme PIESTA « Ce que vous avez déposé, ce sont des projets déjà concrets qui ont été calculés ou ce sont encore que des grandes lignes ? »

M. KLEINHENTZ « Si vous voulez, on s'est référé un peu à ce que préconisait ce projet d'ensemble qui était surtout axé sur une vision du territoire d'ici 2026. Et dans ce cas de figure on s'est dit il y a des choses qui manquent dans la ville, autant les proposer on verra bien. Mais si on fait un rapide calcul pour les 800 à 1 000 collectivités avec un financement à 3 milliards, ça voudrait dire que normalement chacune toucherait 3 millions d'€, mais ça je n'en sais rien. Je ne connais pas la clé de répartition »

Mme PIESTA « Oui ça dépendra des projets je suppose »

M. KLEINHENTZ « Parce qu'il y a une expertise aussi à mener et ainsi de suite. Donc si vous voulez c'est une première approche qui a dû être faite très vite et on a travaillé très rapidement

sur le sujet pour être dans le timing. Je pense que la commission se réunira à ce niveau-là pour justement peaufiner cette première démarche forcément, puisque tout le monde est de la partie pour aller de l'avant »

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions et se prononce en faveur de l'adhésion de la ville au programme « Petites villes de demain. »

16 - DESIGNATION D'UN REFERENT COVID

Conformément à la lettre préfectorale n° 22 d'information aux maires de la Moselle, le conseil municipal désigne M. Abdelhakim BERBAZE, Adjoint au Maire chargé de la sécurité en tant que référent COVID pour le suivi de toutes les questions relatives à cette crise sanitaire.

6 contres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.